

Prisonnier·es politiques palestinien·es : ils et elles doivent tous·tes être libéré·es



L'accord pour le cessez-le-feu temporaire instauré dimanche 19 janvier inclut la libération des otages israélien·es et celle de plusieurs centaines de prisonnier·es politiques palestinien·es, en plusieurs phases.

La première, d'une durée de 6 semaines, prévoit la libération progressive de 33 Israélien·es et de 1737 Palestinien·es, dont 1 000 de Gaza. Cela a permis la libération, ce dimanche 19, de 3 otages israéliennes et celle de 90 prisonnier·es palestinien·es - 69 femmes et 21 enfants - de Cisjordanie occupée dont Jérusalem-Est. Les femmes libérées sont pour la plupart étudiantes, mais aussi professeures, avocates, journalistes, secouristes, militantes. Parmi elles, Khalida Jarrar, féministe, députée, emprisonnée pour la 5ème fois, arrêtée et en détention administrative en décembre 2023 et placée à l'isolement depuis 6 mois. Plusieurs d'entre elles, avaient déjà été libérées lors de l'accord de novembre 2023 et ré-arrêtées depuis.

Rappelons que ce sont plus de 12 000 Palestinien·es qui ont été arrêté·es par Israël depuis le 7 octobre 2023 à Gaza et en Cisjordanie (dont Jérusalem-Est) en prévision de ces échanges.

Au 7 janvier, Israël détenait dans ses prisons 10 400 prisonnier·es, dont 3476 en détention administrative (sans procès, ni qu'aucune charge ne soit communiquée), 320 enfants et 88 femmes.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les milliers de Gazaoui·es arrêté·es, encore détenu·es dans des camps militaires israéliens. Le nombre de ceux qui ont disparu ou sont morts n'est pas connu.

Les circonstances des arrestations, les conditions de détention sont inhumaines et dégradantes, voire criminelles. Lors de leur libération, toutes et tous témoignent d'avoir vu ou subi des actes de violence, de torture, d'agressions sexuelles, viols, humiliations, ainsi que d'absence d'hygiène, de nourriture correcte et de soins adaptés. Des prisonnier·es sont placé·es à l'isolement pour des durées qui peuvent durer plusieurs mois. Nombre de détenu·es ont attrapé la gale.

Cinquante-six prisonniers sont morts dans les prisons israéliennes depuis le 7 octobre 2023. Rappelons qu'Israël ne rend pas les corps des détenu·es avant la fin prévue de leur détention. De la même manière, il détient les corps de personnes qu'il assassine lors de ses raids en territoire palestinien occupé.

Les vidéos des premières libérations illustrent ce que l'État israélien fait subir aux prisonniers et prisonnières et leurs témoignages sont édifiants.

L'emprisonnement des hommes, femmes et enfants est systémique, effectué dans l'arbitraire le plus total. La politique d'incarcération du peuple palestinien, de l'arrestation à la libération viole le droit international des droits humains et le droit humanitaire de la guerre. Elle est un outil de répression, de déshumanisation, de harcèlement qui maintient tout un peuple dans l'insécurité permanente.

C'est un outil de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid israélien.

Tou·tes ces femmes, enfants et hommes qui sont encore détenu·es doivent être libéré·es.

En Cisjordanie occupée y compris à Jérusalem-Est, l'État israélien poursuit ses arrestations, et ses exactions dans les prisons israéliennes. Il doit être mis fin à cette politique !

Depuis la libération des 90 prisonnier·es, au moins autant ont déjà été arrêté·es dont 64 lors d'un raid nocturne dans le village de Azzun en Cisjordanie.

Les États doivent prendre les mesures nécessaires pour contraindre Israël à arrêter de violer le droit. Ils disposent des moyens de pression.

La France, les États de l'Union européenne doivent notamment suspendre l'accord d'association UE-Israël qui prévoit une telle mesure en cas de non-respect des droits humains. Qui peut prétendre que l'État israélien respecte les droits humains ?

Le Bureau National de l'AFPS, le 21 janvier 2025

Photo : Les Palestiniens libérés arrivent à Beitunia, le 20 janvier 2025 © Wahaj Bani Moufleh